

PRÉPARATION À L'AGRÉGATION ARTS PLASTIQUES

L'agrégation externe est un concours national de recrutement pour l'enseignement dans le secondaire, en second cycle (lycée), ou encore dans les ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation) et, parfois, mais les postes sont rares, à l'université. Toutefois, et surtout en début de carrière, les agrégés enseignent généralement en collège

Infos pratiques

Composante : Ecole des arts de la Sorbonne (EAS)

Campus : Centre Saint-Charles

pouvez vous adresser au S.I.E.C. (Service Interacadémique des Examens et Concours, situé à Arcueil). Ce service, ainsi que d'autres renseignements sur le concours, ou plus généralement sur le métier d'enseignant, est accessible sur le site internet de l'Éducation Nationale: <http://www.education.gouv.fr>

Présentation

L'agrégation externe est un concours national de recrutement pour l'enseignement dans le secondaire, en second cycle (lycée), ou encore dans les ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation) et, parfois, mais les postes sont rares, à l'université. Toutefois, et surtout en début de carrière, les agrégés enseignent généralement en collège

IMPORTANT. L'inscription à la préparation du concours se fait à l'Université, mais pour passer l'agrégation, vous devez vous inscrire au concours national, lui-même, sur internet, à l'adresse indiquée ci-dessus. La période d'inscription débutera en septembre 2020, Soyez vigilants sur les dates d'inscription. **ATTENTION:** si vous veniez à dépasser la date limite d'inscription au concours, aucune dérogation ne vous serait accordée et vous ne pourrez pas concourir.

Admission

Conditions d'accès

Pour s'inscrire au concours de l'agrégation d'Arts plastiques les personnes doivent être détenteurs d'un master 2, ou tout autre diplôme équivalent, bac + 5. Pour en savoir plus sur les conditions requises pour l'inscription au concours, vous

Programme

Organisation

Le concours se décompose en deux parties: la première est l'admissibilité, la seconde est l'admission. L'admissibilité se passe fin mars, dans les différentes académies -pour les étudiants inscrits au concours en Ile-de-France à Arcueil -, et se compose de deux épreuves écrites (une épreuve d'histoire de l'art et une épreuve d'esthétique et des sciences de l'art) et d'une épreuve de pratique plastique bidimensionnelle. Si le candidat parvient à être admissible, il passe la seconde partie du concours (mi-juin, actuellement à Pau): l'admission. Elle est composée d'une épreuve de pratique et création plastique, complétée par une soutenance du travail devant le jury et de deux épreuves orales: l'épreuve de leçon et l'entretien sans préparation portant sur un entretien de cultures artistiques dans le cadre d'un des domaines suivants, choisi par le candidat lors de son inscription au concours: architecture -paysage; arts appliqués –design; cinéma –art vidéo; photographie: théâtre; arts numériques). Le nombre de postes offerts au concours dépend du ministère. Pour la session 2020, 20 postes étaient offerts. De la formation 2018-2019, 7 étudiants ont été admissibles, 3 étudiants ont été admis. L'année d'avant (session 2018, sur les 24 postes ouverts au concours, il y a eu 14 admissibles et 7 admis. Ajoutons à cela que parmi les étudiants de la formation, 6 ont été admissibles au CAPES et les 6 ont été admis

Préparation à l'agrégation Arts plastiques